

Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international

Le principe éthique et politique d'égalité de toutes les individus de l'espèce humaine est aujourd'hui reconnu par presque toutes. Il est admis quasi universellement que toute discrimination entre individus humains basée sur un critère arbitraire est injuste et doit être abolie.

Depuis la fin de l'apartheid interracial en Afrique du Sud, plus aucun État ne pratique ouvertement la discrimination entre humaines en fonction du critère arbitraire de la couleur de la peau. Aujourd'hui, cependant, un autre critère tout aussi arbitraire reste admis et appliqué par presque tous les États du monde. Le fait pour une individu humaine de naître en un lieu plutôt qu'en un autre, de parents d'une nationalité plutôt que d'une autre, et donc, de posséder elle ou lui-même une nationalité plutôt qu'une autre, résulte du hasard, et ne peut pas être accepté comme critère non arbitraire de discrimination.

En fonction de ce critère arbitraire de nationalité, les États accordent ou refusent aux individus humaines le droit de séjourner sur leur territoire, ainsi que l'accès aux avantages sociaux dont bénéficient les natif/ve/s. Cette discrimination arbitraire, tout comme l'apartheid interracial en Afrique du Sud, ne serait qu'une curiosité absurde mais relativement bénigne s'il n'en résultait qu'une simple séparation. Or la réalité de fait du monde d'aujourd'hui est marquée par l'existence de vastes zones dont les habitantes, en majorité, vivent dans un état de misère prononcée et subissent

une mortalité élevée; et d'autres zones dont les habitantes bénéficient de conditions sinon toujours bonnes, du moins considérablement meilleures que celles qui sont la règle dans les régions pauvres. Le refus de permettre à certaines individus sur la base de leur nationalité de séjourner dans les pays riches représente de fait, tout comme l'apartheid interracial, un refus arbitraire d'accorder à certaines des avantages souvent vitaux accordés à d'autres.

Nous reconnaissons par conséquent comme gravement contraires au principe éthique et politique d'égalité des personnes humaines les lois et règlements des États, et en particulier des États des zones riches, qui interdisent l'entrée et le séjour sur leur territoire à des individus en fonction de leur nationalité. Nous exigeons l'abolition de cet apartheid international, et nous exigeons que soient prises toutes les mesures appropriées pour rendre effective cette abolition dans le délai le plus bref.

En application du principe éthique et politique d'égalité des personnes humaines, nous reconnaissons comme illégitimes ces lois et règlements. Nous exigeons leur abolition et nous exigeons que tout être humain, indépendamment de sa nationalité, puisse séjourner sur le territoire de tout État et bénéficier de façon égale de tous les avantages dont bénéficient ses ressortissantes.

Nous nous déclarons non tenues de respecter ces lois illégitimes, et prêtes, le cas échéant, à les transgresser, et à aider autrui à les transgresser.

de ce côté: formulaire pour l'adhésion individuelle à retourner à: *Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international*, c/o Y. Bonnardel, 20 rue Cavenne, 69007 Lyon, France
Téléphone: 04 75 21 44 91 ou 04 78 69 90 71; courrier électronique: y.bon@free.fr

J'adhère publiquement au Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international.

Prénom: Nom:
Adresse:
Date: Signature:

Renseignements facultatifs:

Profession: Nationalité:
o Je suis prête à participer aux Comités pour le soutien au *Manifeste*.
Tél.: Fax:
Courrier électronique:
o Je pourrai éventuellement être prête à aider financièrement à la publication du *Manifeste*.

e x p l i c a t i o n s s u r l e M a n i f e s t e

Une radicalité indispensable

Le texte du *Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international* appelle à un changement important par rapport à l'état actuel des choses. Cette radicalité est cependant nécessaire. On ne peut, par exemple, reprocher aux agents de l'État de contrôler et d'expulser les immigrés tout en approuvant les lois qui fondent ces mesures. On ne peut exiger la régularisation des sans-papiers déjà en France tout en acceptant la fermeture des frontières à qui n'a pas eu la chance ou l'habileté de traverser les mailles du filet.

Surtout, on ne peut se dire partisan de l'égalité humaine tout en acceptant que le critère arbitraire de la naissance continue à peser aussi lourdement sur le sort des individus. On ne peut condamner le cramponnement passé de la population blanche d'Afrique du Sud à l'apartheid sans remettre en question notre propre soutien à un autre apartheid, à l'apartheid qui nous arrange.

L'éthique : une base nécessaire à l'action politique

Le *Manifeste* se fonde sur un raisonnement éthique clair et rationnel accepté, *en théorie*, par presque tous dans nos sociétés : qu'il est arbitraire, et injuste, de privilégier une individu par rapport à une autre s'il n'existe pas de différence pertinente entre les deux. Or la clarté des fondements éthiques est une condition nécessaire à l'action politique.

L'éthique n'est aucunement une condition suffisante à l'action politique, comme en témoigne la longueur de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud. Mais la conscience claire de la justesse de cette cause a été, de toute évidence, un facteur déterminant dans sa victoire. Sans base éthique, par contre, la lutte politique est sans boussole. Le désir de justice qui habite toute une chacune, s'il n'ose pas se déclarer clairement, est amené à se réfugier dans une attitude défensive de pureté personnelle – « Ne demandez pas à moi de dénoncer les étrangers ! » – voire à dépérir. Ce n'est pas un hasard si maintenant une majorité des Françaises se déclarent un peu ou beaucoup racistes.

Aujourd'hui, pourtant, quelques voix commencent à s'élever et à réclamer la libre circulation mondiale des personnes. Cette exigence ne paraît plus purement idéaliste. La lutte sera longue ; ce manifeste a pour vocation d'en renforcer les bases.

Le sort du Manifeste

Ce manifeste ne sera pas présenté aux députés ou à un ministre ; ceux-ci voteront et appliqueront des lois justes quand la population voudra des lois justes.

L'interlocuteur de ce texte, c'est l'ensemble de la population, de France ou d'autres pays, développés ou non. Concrètement, cela implique le recueil du plus possible de signatures suivi de leur publication dans la presse, à titre gratuit ou payant. Cela implique aussi la traduction du manifeste dans d'autres langues et sa diffusion et publication hors de France.

Ce travail et le recueil des éventuels fonds nécessaires à l'achat d'espace dans la presse sera la tâche des Comités pour le soutien au *Manifeste*.

Les initiateurs du Manifeste

Yves Bonnardel et David Olivier sont deux militants depuis longtemps engagés au sein des luttes pour l'égalité, contre le racisme, le sexisme, le spécisme et d'autres formes de discrimination arbitraire (homophobie...). C'est en particulier leur expérience de militants de la libération animale, dans le cadre de la revue *Les Cahiers antispécistes*, qui leur a fait prendre conscience de l'impossibilité en politique de faire l'économie d'un raisonnement éthique clair et qui les a amenés à formuler cet appel.

de ce côté : formulaire pour l'adhésion d'une organisation à retourner à : *Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international*, c/o Y. Bonnardel, 20 rue Cavenne, 69007 Lyon, France
Téléphone : 04 75 21 44 91 ou 04 78 69 90 71 ; courrier électronique : y.bon@free.fr

L'organisation

adhère publiquement au *Manifeste pour l'abolition de l'apartheid international*.

Adresse :

Tél : Fax :

Courrier électronique : Nom de la personne signataire :

en tant que (présidente...): Signature :

Date :